



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
78	49	49 + 13 pouvoirs
Date de convocation 24 octobre 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN, 1er Vice-Président**.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérard FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.**

Absents : **Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludvine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérard BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérard FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : URBANISME – Avenant n°5 à la convention avec l'EPFGE portant sur le site Trailor
Rapporteur : M. Jacques LAMBLIN
N° de délibération : 2024_205

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	59	0	3	0

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et l'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) ont signé une convention foncière portant sur le devenir du site Trailor en date du 26 juin 2014.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants. Le dernier (n°4, en date du 21 juin 2022), intégré au Plan Pluriannuel d'intervention 2020-2024, prévoit une enveloppe financière à hauteur de 2 490 000 € HT qui permet à l'EPFGE d'engager les dépenses nécessaires aux actions entreprises en rapport avec la gestion et le devenir de ce site.

Or, les dépenses engagées à ce jour s'élèvent à 2 470 564,60 € HT, soit une disponibilité de crédits restants limitée à 19 435 € ; montant insuffisant pour régler l'ensemble des frais appliqués à cette année 2024.

Aussi, l'EPFGE propose d'augmenter l'enveloppe foncière à hauteur de 100 000 € HT. Ce montant doit permettre de répondre sur deux ans (2024 et 2025), aux frais de procédures judiciaires et administratives en cours sur ce dossier ainsi qu'aux dépenses de gestion concernant les biens en propriété EPFGE (Acquisition TRAILOR), sachant que la convention arrive à son terme en juin 2025.

La répartition correspond aux données suivantes :

- Gestion patrimoniale : 20 000 €/an (TPF 18.000 €/an + frais d'assurance 2 000 €/an) soit une enveloppe de 40 000 € HT ;
- Frais pour les procédures devant la Cour Administrative d'Appel et le Tribunal Judiciaire concernant l'affaire Roussel Sports : 20 000 €/an, soit 40 000 € HT ;
- Prise en compte de divers aléas de gestion (par exemple : réparation d'un portail/d'une clôture, gestion/expulsion gens du voyage, débroussaillage, ...) : 20 000 € HT ;
= Soit une enveloppe prévisionnelle totale proposée à 100 000 € HT.

Aussi, il est demandé au Conseil communautaire de décider de porter l'enveloppe financière inscrite dans la convention foncière portant sur le site Trailor de 2 490 000 € HT à 2 590 000 € HT.

Il est précisé au Conseil communautaire que cette enveloppe pourrait être réévaluée au cours de l'année 2025 en fonction de l'évolution du dossier Trailor et des décisions qui seront prises à son sujet.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité (abstentions : M. BERTRAND Hervé, M. GENAY Bernard, Mme LOY Catherine),

- Valide l'augmentation de l'enveloppe financière de la convention foncière portant sur le site Trailor de 100 000 €, soit de 2 490 000 € HT à 2 590 000 € HT.
- Autorise le Président à signer l'avenant n°5 de cette convention, intégrée au Plan Pluriannuel d'Intervention 2020-2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.11.05 22:34:54 +0100
Ref:7517164-11276398-1-D
Signature numérique
le Président